



Maison occupée par l'un des héritiers

Par **Fabrice**, le **24/04/2009** à **23:52**

Bonjour,

Suite au décès de ma grand-mère, il y a 2 ans et demie, mon oncle souhaitant conservé le bien immobilier dis a mon père que ce dernier lui versera la moitié de la valeur de la maison, sans préciser le mode de paiement (en une seule fois ou multiple). Celui-ci demande en plus a pouvoir occupé les lieux avant le règlement de la succession, ce que mon père a accepté.

A réception de l'acte de succession, une incohérence semble apparaitre quant a la valeur de l'immeuble, le notaire ,joint par mon père, lui dis ne pas comprendre pourquoi son frère lui a demandé d'évaluer la maison a 80 000€ alors que selon lui elle en vaut au bas mot le double (le notaire spécifiant même que cette maison vaut plus que "la porte de grange" que l'estimation laisse a penser).

Après plusieurs appel téléphonique et courriers recommandé avec A.R. entre mon père et mon oncle, aucune solution n'est trouvée.

Que dois faire mon père pour récupérer sa part de la maison qu'il veut maintenant vendre dès que possible afin de régler les droits de succession due pour ce bien?

Si un avocat est nécessaire pour régler le problème celui ci demandera t'il une avance ou attendra t'il la fin de l'affaire?

merci de vos réponses.

Par **Marion2**, le **25/04/2009** à **00:07**

Bonsoir,

Pour la succession, la maison doit être évaluée.

Cette évaluation doit être faite par notaire ou par plusieurs agences immobilières.

Mais qu'a fait le Notaire ?

C'était tout de même à lui de s'occuper de la succession...

J'avoue ne pas comprendre...

Cordialement.

Par **Fabrice**, le **25/04/2009** à **00:51**

bonsoir, rnce notaire a dit qu'il avait estimé la maison a la valeur que mon oncle a fixé, et maintenant il ne veut rien faire de plus.rnmerci